



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

boues

Question écrite n° 92778

Texte de la question

M. Gilles Bourdouleix attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la taxe sur les boues d'épuration urbaines et industrielles. En effet, de nombreuses associations et collectivités s'inquiètent du souhait du Gouvernement de supprimer cette taxe qui assure le financement du fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles. Il souhaite savoir si le Gouvernement envisage la suppression de cette taxe.

Texte de la réponse

La suppression de la taxe sur les boues d'épuration urbaines a été proposée par le Conseil de la simplification pour les entreprises. Cette mesure sera mise en œuvre à l'occasion d'une prochaine loi de finances qui permettra au Parlement d'en définir les modalités en tenant compte de l'ensemble des préoccupations légitimes exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Bourdouleix](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (5^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92778

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 923

Réponse publiée au JO le : [17 mai 2016](#), page 4192